



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 03-2025

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, le règlement suivant :

Règlement numéro 03-2025 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 10-2012 afin de prévoir des modalités encadrant le dépôt d'une demande de permis pour la réalisation d'un projet résidentiel intégré

Ce règlement est entré en vigueur le 17 avril 2025 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée par le règlement peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de Ville située au 39, avenue Caron, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 22^e jour du mois d'avril deux-mille-vingt-cinq.

Manon Jobin
Greffière-trésorière